Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Gironde

FICHE 3: LES AUTORISATIONS D'ABSENCE FACULTATIVES

SOUS RESERVE DES NECESSITES DE SERVICE

NATURE	DUREE	PIECES A FOURNIR	DELAI DE TRANSMISSION	OBSERVATIONS
ou concours de recrutement et aux	De droit si inférieur ou égal à 5 jours maxi pour une année	Convocation et attestation de présence	A transmettre à la circonscription dès réception de la convocation	
autres procédures de sélection organisées ou agréées par l'administration				
Candidature à un concours de recrutement ou examen professionnel de la fonction publique		Convocation et attestation de présence aux épreuves	A transmettre à la circonscription dès réception de la convocation	Sous réserve des nécessités de service
Rentrée scolaire				Absences non accordées car incompatibles avec le fonctionnement normal du service le jour de la rentrée
Sportifs de haut niveau		Pièces justificatives Liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre des sports	A transmettre à la circonscription dès que possible	Aménagements d'horaires possibles, qui ne sont pas à proprement parler des autorisations d'absence, sous réserve des nécessités de service
POUR EVENEMENTS FAMILIAUX				
Mariage / PACS de l'enseignant				Absences non autorisées hors vacances scolaires
un PACS		Demande écrite + pièce justificative (certificat de décès, certificat médical)	A transmettre à la circonscription	
Décès d'autres membres de la famille (frères, sœurs, grands- parents, beaux-parents et autres membres de la famille proche et belle-famille)	1 jour, éventuellement majoré du délai de route de 48 heures	Demande écrite + pièce justificative (certificat de décès) Page 1 de 3	A transmettre à la circonscription	Si délai de route, 1 jour maximum avec traitement Autorisation pour convenances personnelles

NATURE	DUREE	PIECES A FOURNIR	DELAI DE TRANSMISSION	OBSERVATIONS
POUR RAISON DE SANTE				
Enfant malade et garde d'enfant	l'année scolaire et calculés à partir du nombre de ½ journées hebdomadaires de service + 2 ½ journées, quels que soient la quotité de temps de travail & le nombre d'heures à assurer pour chacune des ½ journées considérées Ex: lundi & mardi toute la journée, mercredi matin & jeudi toute la journée = 7 ½ journées + 2 ½ journées = 9 ½ journées d'absence La période est doublée dans le cas où	Pièces justificatives (certificat médical, lettre motivée) Attestation de l'employeur du conjoint		Lorsque le nombre maximal d'absences auxquelles peut prétendre l'enseignant a été dépassé, une retenue est opérée sur le traitement à proportion du dépassement. Accordées, sans considération du nombre d'enfants, pour soigner un enfant malade de moins de 16 ans (pas de limite d'âge si l'enfant est handicapé) ou pour en assurer momentanément la garde.
Rendez-vous médicaux non obligatoires		Pièce justificative	•	Il s'agit d'autorisations d'absence pour convenances personnelles
Cohabitation avec une personne contagieuse	Le nombre de jours pouvant être accordé varie en fonction de la pathologie : Variole : 15 jours Diphtérie : 7 jours Scarlatine : 7 jours Poliomyélite : 15 jours Méningite cérébro-spinale à méningocoques : 7 jours	Certificat médical	A transmettre à la circonscription	

NATURE	DUREE	PIECES A FOURNIR	DELAI DE TRANSMISSION	OBSERVATIONS
POUR MOTIF PARTICULIER :				
Fêtes religieuses		Lettre motivée	A transmettre à la circonscription	Le calendrier des principales fêtes est précisé chaque année par circulaire du ministère de la fonction publique. Accordées si compatibles avec le fonctionnement normal du service.
Autorisations d'absence susceptibles d'être accordées aux agents de l'État sapeurs-pompiers volontaires	Pour les missions opérationnelles & les actions de formations	Pièces justificatives	A transmettre à la circonscription	Elles ne peuvent être refusées que par une décision motivée et notifiée et à la seule condition que les nécessités de service fassent obstacle à sa délivrance
Déplacements effectués à l'étranger pour raison personnelle (hors congés légaux)		Pièces justificatives	A transmettre à la circonscription	* Déplacements envisagés à la demande d'un gouvernement ou d'un organisme international et qui requiert l'accord préalable du ministère * Déplacements envisagés à titre personnel et qui nécessitent une autorisation du recteur, du directeur académique voire du ministère pour les pays dont l'entrée est soumise à visa De manière générale, sont susceptibles d'être retenues uniquement les demandes correspondant à des déplacements présentant un intérêt certain sur le plan professionnel
Convocation à la préfecture de police, au tribunal		Convocation	A transmettre à la circonscription	Pour convenances personnelles
Passage du permis de conduire auto / moto (dates ne pouvant être négociées)	Durée de l'examen	Convocation	A transmettre à la circonscription	Pour convenances personnelles
RDV chez le notaire (succession, achat d'un bien ou autre), le banquier		Demande écrite	A transmettre à la circonscription	Pour convenances personnelles
Démarches administratives en vue de la constitution de dossier (sinistre voiture, logement)		Pièces justificatives	A transmettre à la circonscription	Pour convenances personnelles